



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

coopération scientifique et technique

Question écrite n° 34758

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre des affaires étrangères la nature de la coopération éventuelle apportée par la France aux pays de l'ex-URSS contre les conséquences du bogue de l'an 2000 dans leurs centrales nucléaires, dont celle de Tchernobyl.

Texte de la réponse

L'action menée par la France se situe dans le cadre de l'aide internationale fournie de façon concertée depuis 1998 par l'Agence internationale pour l'énergie atomique, la Commission européenne, les exploitants nucléaires d'Europe de l'Ouest, WANO (Association mondiale des exploitants du nucléaire). Chaque site électronucléaire de Russie, Ukraine, Kazakhstan, Bulgarie, Arménie, bénéficie d'une assistance conduite par un exploitant de l'Ouest dans le cadre des programmes PHARE et TACIS de l'Union européenne, auxquels la France contribue. L'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) a élaboré une méthodologie de correction en vue du passage à l'an 2000, constitué un bilan des actions engagées et des problèmes rencontrés, organisé des ateliers (janvier et juin 1999) pour les exploitants et les autorités de sûreté nucléaire d'Europe de l'Ouest. Elle a organisé des revues spécifiques en avril 1999 sur les sites de Tchernobyl et de Bohunic et en projette d'autres pour les sites de Zaporozje et de Metzamor. La plupart des informations relatives à ces actions sont disponibles sur le serveur Internet Worldatom de l'Agence internationale pour l'énergie atomique. WANO, qui a contribué par des ateliers en avril et en mai 1999 à la concertation avec les exploitants de l'Est, organise des revues indépendantes au dernier trimestre de cette année sur les sites de l'Est pour vérifier la pertinence et l'exhaustivité des mesures prises et établir des plans de gestion de crise efficaces pour faire face à l'éventualité d'un incident de réseau. EDF a fourni un ingénieur pour travailler dans l'équipe de WANO. EDF assure, dans le cadre des actions précitées, des prestations d'assistance sur site ou entretien des relations de jumelage avec une douzaine de sites nucléaires des pays de l'Est (sensibilisation, échange d'expérience, vérification de la conformité des équipements fournis). L'équipe EDF qui sera en place le 31 décembre retransmettra à ses partenaires de l'Est les informations utiles qui pourraient lui parvenir des centres asiatiques (Daya Bay, en Chine). L'autorité de sûreté nucléaire française collabore également avec ses homologues de l'Est. Toutefois, la question du passage à l'an 2000 doit tenir compte, pour les centrales de conception soviétique, du fait que l'informatisation y est moins développée qu'à l'Ouest et le « contrôle-commande », initialement de conception électro-mécanique, est moins susceptible d'être affecté par le bogue. L'autorité de sûreté de chaque pays a édicté des exigences particulières. Les exploitants ont employé une méthodologie de correction largement similaire à celle de l'Ouest. La question semble être traitée consciencieusement. Le problème le plus crucial envisagé est celui d'une panne de réseau généralisée. Les exploitants préparent des plans de crises pour y faire face.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34758

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5293

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6282